

Séance du mercredi 14 décembre 2023 à 19h00

Salle du Tribunal

Présidence : Monsieur Bertrand Sauterel

A 19h00 précises, **le Président** salue chaleureusement **Monsieur le Syndic Eric Küng, Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, ainsi que les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Le Président procède à l'appel. Sur les 69 membres convoqués, 50 sont présents et 19 sont excusés. Il passe la parole à la **Scrutatrice Malgorzata Binggeli** pour l'annonce des conseillers excusés. Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre avec plaisir la 18^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3^{ème} de l'année politique 2022-2023. L'arrivée du **Conseiller Sylvain Quillet** à 19h08 modifie les présences comme suit : 51 conseillers présents et 18 excusés.

Il souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Le Président adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Pour information au public, il précise que l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site Internet de la Commune de Payerne, onglets Ma Commune / Conseil communal / Séances.

Il remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle et la gestion du vote électronique.

Il souhaite également la bienvenue à Eveline Garrido, secrétaire du conseil, qui officie ce soir et la remercie par avance pour son travail précieux.

Suite au courriel adressé par le Greffe municipal le 11 décembre 2023 annonçant le retrait du préavis 18/2023, **le Président** procède à la modification de l'ordre du jour. Le point 2 étant supprimé, l'ordre du jour modifié se présente comme suit :

1. Préavis 17/2023 : Plan d'affectation de l'Eparse, règlement, étude d'impact sur l'environnement et levée des oppositions (décision finale) ;
2. Préavis 19/2023 : Budget 2024 ;
3. Divers.

La parole n'étant pas demandée à propos de cette modification, **le Président** procède au vote. La modification de l'ordre du jour est acceptée par 47 oui et 1 non.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture. Aucune remarque à son sujet n'est parvenue au bureau du Conseil à ce jour. **Le Président** passe la parole au **Conseiller Alexandre Godel** qui mentionne qu'en page 293, dans les 3^{ème} et 5^{ème} paragraphes, c'est lui-même, le **Conseiller**

Alexandre Godel, qui avait questionné le **Municipal Jacques Henchoz** sur les tranchées dans le quartier de la Promenade.

Le Président passe la parole à la **Conseillère Sabine Rapin-Correvon**. Elle remarque qu'il manque le nom du candidat sur la liste de parrainage du PSIP, en Annexe 7 du procès-verbal.

Le Président passe la parole au **Conseiller Gérard Jenzer**. Il mentionne qu'en page 292, 3^{ème} paragraphe, le prénom du syndic est écrit « Erick » au lieu de « Eric » et qu'en page 294, c'est « le préavis 15/2023 qui est accepté à une large majorité du Conseil communal » à la place du « préavis 13/2023 » tel que rédigé.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** ouvre le vote sur les propositions de modification. Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité. Les modifications seront effectuées avant archivage.

Le Président adresse ses vifs remerciements à Madame Eveline Garrido pour la qualité de son travail au vu du délai serré entre les deux conseils. De sa part, il transmet ses remerciements aux conseillers sollicités pour la rapidité de leurs réponses et la transmission de leurs interventions écrites qui ont grandement aidé.

Point b : Correspondances

A ce jour, aucune correspondance n'est parvenue au Bureau du Conseil.

Le Président profite d'être dans les correspondances pour communiquer la réponse du bureau au courrier de Madame la secrétaire du Conseil communal daté du 14 novembre 2023. Pour rappel, il s'agissait de prendre position quant à la signature des rapports originaux des commissions par les président-rapporteurs.

Il a été décidé que, dès cette année électorale, les rapports devront être signés avant archivage. Un contrôle rétroactif sera effectué et les personnes concernées seront contactées pour signature le cas échéant. Le contrôle sera ensuite effectué par le Greffe à la réception des rapports originaux.

Point c : Communications de la Municipalité

Douze communications de la Municipalité ont été adressées au Conseil communal le 7 décembre 2023 avec la convocation au présent Conseil communal. **Le Président** propose de passer en revue les informations y figurant en demandant à celles et ceux qui le souhaitent, d'intervenir lorsque le point est cité.

1. Prolongation de l'acte de vente conditionnel signé le 29 janvier 2016 entre la Commune de Payerne et Coop Genossenschaft

Le Président passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Sa question porte sur le report du point 1 ; il en sera de même pour le point 2. Quels seront les coûts de ces reports et qui les supporteront ? Concernant le point 1. A-t-on maintenant une date limite car cela fait un moment qu'on nous annonce être à bout touchant ?

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Le financement de l'acte de vente avec la Coop sera assumé par la Coop ; celui du point 2. sera financé par la Commune de Payerne.

Concernant les délais, pour le point 1, le propriétaire du bien foncier situé à côté de la Coop souhaite revenir dans les discussions ; nous devons donc renégocier rapidement afin de déterminer si cela vaut la peine ou pas de continuer dans ce sens. Sinon, nous retournerons rapidement au niveau du canton afin de formaliser.

Pour le point 2 A la Coulaz, ce serait normalement dans la demie année 2024 que le dossier serait prêt pour la mise à l'enquête.

2. A la Coulaz, modification de prolongation de la promesse de vente et d'achat entre la Commune de Payerne et Implenia Immobilien AG (préavis n° 18/2022)

Le Président passe la parole à la **Conseillère Monica Huonder Berthoud**. Selon ce que vient de dire le Syndic Eric Küng, à moins qu'elle ait mal compris, la **Conseillère Monica Huonder Berthoud** a entendu la deuxième moitié 2024, mais le délai prévu est au milieu de l'année 2024.

La remerciant, **le Président** passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Concernant la Coulaz, l'acte précédent spécifiait six mois de prolongation, raison pour laquelle la Municipalité ne peut pas dépasser le 30 juin 2024. Actuellement, le PA a été déposé, quelques conventions sont en cours et tout doit être finalisé au 30 juin 2024.

Les points n° 3 à 7 n'ont pas appelés de commentaires et la parole n'a pas été demandée.

8. Bouclement du préavis n° 06/2017 Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit

Le Président passe la parole à la **Conseillère Delphine Morisset**. Elle s'avoue surprise du bouclement de ce préavis précisant que l'ensemble des travaux ont été réalisé. Elle cite le rapport de la commission 2022.3.2 Migration de l'ERP communal GEFI, page 28, dernier paragraphe, en réponse à la commission de gestion : « Pour 2023-2024, l'objectif fixé est de digitaliser le processus d'évaluation du personnel. Un pilote sera mené sur les évaluations 2023 (juillet-septembre)."Est-ce que cela veut dire que tout s'est bien passé avec le projet et qu'il ne reste rien à faire en 2024 ?

Le Président la remercie. Cette question restant sans réponse, **le Président** passe aux points suivants. La parole n'est pas demandée concernant les points 9 à 12 des Communications écrites de la Municipalité.

Le Président passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Concernant le site de Guillermaux, elle annonce que les travaux du parking débuteront le 15 janvier 2024 et se termineront vers octobre-novembre 2024. Ensuite commenceront les travaux d'aménagement extérieur et l'arborisation. Le terme de tous ces travaux est prévu en mai 2025. Cependant, le parking devrait être accessible autour de janvier 2025.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** demande si la Municipalité a d'autres communications orales à transmettre au Conseil. Ce n'étant pas le cas, **Le Président** remercie la Municipalité et passe à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du Jour :

Vu qu'il n'en est pas à une première près ces derniers temps, **le Président** propose la lecture unique des conclusions des rapports. En effet, **le Président** précise que l'article 87 du Règlement du Conseil communal dit que la dispense de la lecture des rapports peut être admise si les pièces ont été remises au Conseil cinq jours avant la séance ; ce qui est manifestement le cas.

Le Président passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Ayant débuté la séance à 19h00 et n'ayant que deux objets à l'ordre du jour, il estime qu'on n'est pas pressé et qu'il y a largement le temps pour la lecture des rapports. Il ne soutient pas la proposition du **Président**.

Le Président le remercie. La parole n'étant plus demandée, il soumet cette proposition au vote du Conseil. Au vote électronique, la lecture de la conclusion des rapports est acceptée par 42 oui contre 8 non. **Le Président** rappelle toutefois que la lecture des conclusions reste obligatoire.

Point 1 : Préavis 17/2023 – Plan d'affectation L'Eparse, règlement, étude d'impact sur l'environnement et levée des oppositions (décision finale) ;

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**, président rapporteur de la commission ad hoc. Il le remercie pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôture la discussion et procède au vote sur l'intégralité des conclusions municipales. Au vote électronique, le préavis 17/2023 est accepté par 43 oui, 6 non et 2 abstentions.

Le Président remercie la commission ad hoc et son président rapporteur pour le travail effectué et lui demande de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 17/2023 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2023 ;

Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le Plan d'affectation l'Eparse et son règlement tels qu'ils ont été présentés et mis à l'enquête publiques ;

Article 2 : d'adopter les réponses aux oppositions déposées par Monsieur Ludovic Ney par l'entremise de son conseil, Maître Yasmine Sözerman de Reymond & Associés, Monsieur Sébastien Gobalet et Monsieur David Bapst, dans le cadre de l'enquête publique sur la base des arguments développés dans la présente décision finale et de les transmettre à la DGTL (Direction générale du Territoire et du Logement) pour la suite de la procédure avec un délai de recours de trente jours à la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal Cantonal).

Consultation publique

Après l'approbation du Plan d'Affectation de l'Eparse par le Département compétent, la décision finale sera mise en consultation publique durant 30 jours au bureau des services techniques de Payerne accompagnée du rapport d'impact sur l'environnement et du plan⁷.

Avis de la consultation sera publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO) et dans un journal local, ainsi qu'au pilier public de la commune.

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne), aux conditions de la loi sur la juridiction et la procédure administrative du 28 octobre 2008 (LJPA / BVL 173.3), en vigueur dès le 1^{er} janvier 2009.

Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. Ce mémoire sera accompagné des pièces utiles et cas échéant de la procuration du mandataire.

En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et un émolumument peuvent être mis à la charge du recourant.

Point 2 : Préavis 19/2023 – Budget 2024

Le Président appelle et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**, présidente rapportrice de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions du rapport. Il la remercie et ouvre la discussion sur cet objet.

Avant d'ouvrir la discussion, **le Président** passe à la lecture du budget 2024, en citant les têtes de chapitres à deux chiffres. Chacune et chacun étant invité à se manifester au moment où le point est cité.

Au point 11 ADMINISTRATION - 1100 Administration générale - Archiviste, **le Président** relève la proposition de la COFIN d'amender le 50% de ce poste avec une réduction de charges de CHF 45'500.-

Le Président rappelle que selon avec l'art 91 du Règlement du Conseil communal, lorsque l'objet en discussion porte sur diverses questions ou divers articles qui peuvent être examinés séparément, le président ouvre successivement la discussion sur chacun d'eux. Une votation éventuelle intervient sur chacun des articles à propos duquel la discussion a été utilisée. Il ouvre immédiatement la discussion et donne la parole au **Syndic Eric Küng**.

Le Syndic Eric Küng revient sur les quatre amendements concernant l'administration générales, ceux-ci étant liés :

Postes d'administration (greffe et informatique)

Le Syndic Eric Küng se permet de porter à l'attention de l'assemblée un projet essentiel pour l'efficacité et la transparence de notre administration communale vaudoise : la mise en place d'un système de gouvernance documentaire. Cette initiative vise à moderniser nos pratiques de gestion de l'information, à renforcer la sécurité des données et à améliorer la collaboration au sein de nos équipes. Il souhaite aujourd'hui exposer les bénéfices de ce projet, ainsi que les raisons pour lesquelles son adoption est cruciale pour notre administration.

Contexte actuel

Actuellement, notre administration gère une quantité considérable de documents de manière dispersée et parfois peu structurée. Cela peut entraîner des inefficiences dans la recherche d'informations, des risques de perte de données sensibles et une complexité accrue dans la prise de décision. Le projet de gouvernance documentaire vise à remédier à ces problèmes en instaurant une approche systématique de la gestion de l'information.

Bénéfices de la Gouvernance des données

- Efficacité opérationnelle accrue. En centralisant et en organisant nos documents de manière cohérente, nous faciliterons l'accès rapide et sécurisé à l'information, permettant ainsi une prise de décision plus rapide et éclairée.
- Réduction des risques. La gouvernance documentaire renforce la sécurité des données en mettant en place des politiques de gestion des accès et des permissions. Cela limite les risques liés à la perte de données confidentielles et assure une conformité aux réglementations en vigueur.

- Amélioration de la collaboration. En favorisant le partage facile et sécurisé des documents, ce projet encouragera la collaboration entre les différents services de l'administration, facilitant ainsi la réalisation de projets transversaux et le partage de bonnes pratiques.
- Transparence et responsabilité. La traçabilité des modifications et des accès aux documents renforce la transparence de nos processus internes. Cela permet également d'attribuer des responsabilités claires en cas de besoin.

Plan de Mise en Œuvre

Le projet de gouvernance documentaire sera mis en œuvre de manière progressive, en tenant compte des spécificités de chaque service. Un plan détaillé sera élaboré en collaboration avec les équipes concernées afin de minimiser les perturbations opérationnelles et d'assurer une transition en douceur.

Archiviste : professionnalisation et mise à niveau du poste, préparation du plan de classement dans le cadre du projet de gouvernance des données auquel il sera intégré et dans lequel il jouera un rôle essentiel pour sa mise en œuvre.

Documentaliste : CDD de 2 ans. C'est un spécialiste en management des données qui jouera le rôle de cheville ouvrière du projet de gouvernance.

L'informatique est également impactée par la gouvernance des données qui impliquera l'introduction d'outils, notamment dans le cadre de la digitalisation faisant partie intégrante du projet global. L'informatique fera partie intégrante du projet en plus des autres activités gérées par le secteur IT.

Etat actuel du secteur IT

Actuellement. Le service informatique gère un grand nombre de serveurs, de PC, d'antennes wifi sur notre réseau informatique de plus de 30 bâtiments et s'occupe de la mise à jour des systèmes et applications. Une des personnes sensibilise les collaborateurs des risques en cas de mauvaise utilisation.

De plus, ce service gère les conventions avec nos partenaires associatifs (SDIS, ASIPE, Aeropole, COREB, ...)

Risques actuels du secteur IT

La commune grandit et les demandes augmentent. Avec 2,5 ETP, il n'est plus possible de gérer correctement toutes les demandes. En plus, il n'est pas possible de former un service de piquet afin d'assurer les services obligatoires que sont l'assainissement, l'eau potable, Aéropole :

- il pourrait arriver qu'un problème survienne le week-end ou la nuit et sans que personne ne puisse intervenir.
- même problème en cas de vacances ou de maladie où la charge serait supportée par une seule personne n'ayant pas toutes les mêmes compétences spécifiques.

Mandats externes

La commune a fait des demandes externes (réseau – serveurs stockage - support PC – téléphonie) pour évaluer les frais occasionnés par des demandes d'intervention (contribution socle + CHF 180.-/heure de présence par élément)

Il s'avère que pour chaque « abonnement » pour une prestation, il y a une contribution socle qui varie en fonction de la vitesse de réaction (personnel à disposition) et une facturation à CHF 180.-/heure.

Offre du jour par notre prestataire (Netcloud) service de piquet : pour le réseau – les serveurs – le stockage : CHF 6'000.-/mois + CHF 190.-/heure. Soit un forfait annuel de CHF 72'000.- + toutes les heures de dépannage (réparations) ; ceci sans parler de la téléphonie.

Solutions possibles : la commune pourrait couper dans ses conventions avec les associations qui rapportent environ CHF 107'000.-/année. Ces associations devraient mettre en place un service pour elles et refacturaient aux communes les frais en fonction des clés établies, à savoir que Payerne est le plus gros contributeur. Cette solution ne résout pas le problème du piquet.

Conclusion

Payerne grandit est nous devons pouvoir répondre à la demande et améliorer notre fonctionnement. Sans les postes demandés au budget, la Municipalité ne pourra pas préparer la mise en place d'une gouvernance de données efficace. Il en est de même pour les postes informatiques sans lesquels il est impossible à la commune de répondre de manière qualitative et suffisamment rapide aux demandes. Il ne sera pas non plus possible de mettre en place un service de piquet.

Le **Syndic Eric Küng** tient à préciser que les thématiques d'harmonisation des méthodes de travail, de création de processus communs à l'Administration communale, d'outils de gestion et de sécurité informatique sont des éléments discutés de manière biannuelle avec la commission de gestion.

Ces quatre postes sont d'une très grande importance pour l'ensemble de l'Administration communale. En effet, le sous-projet de digitalisation de l'Administration est attendu par tous les services. De même que l'informatique travaille avec tous les services de l'Administration par la fourniture de prestations, mais également par sa participation à de nombreux projets transversaux.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Conseillère Delphine Morisset** qui demande ce que la commune entend par service de piquet 24h/24, étant donné qu'avec 2 ETP supplémentaires, ça ne marche pas si l'on tient compte du temps de travail, des vacances, etc... Avec cette information, le Conseil pourra faire la corrélation avec l'offre du forfait mensuel à CHF 6'000.-.

En la remerciant, **le Président** passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui explique que l'offre de piquet représente une personne attendant les appels 7/7 jours et 24/24 heures.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Conseillère Delphine Morisset**. Elle demande si, effectivement, avec 2 EPT supplémentaires, on arrive à assurer un piquet 7/7 jours 24/24 heures.

En la remerciant, **le Président** passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui confirme qu'avec 4 personnes, le service de piquet est assuré.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** ouvre le vote sur chacun des amendements tels que proposés par la COFIN :

Au vote électronique, l'amendement n°1 : chapitre 1100 « Administration générale » concernant le poste d'archiviste à 50%, diminution de charges de CHF 45'500.- est accepté par 36 oui contre 12 non.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement n°2 : chapitre 1100 « Administration générale » concernant le poste de documentaliste spécialiste en management des données à 100%, diminution de charges de CHF 30'300.-. La parole n'étant pas demandée, **le Président** procède au vote électronique de l'amendement n°2. Il est accepté par 39 oui contre 9 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement n°3 : chapitre 1100 « Administration générale » concernant le poste d'informaticienne ou informaticien spécialiste maintenance réseau. La COFIN propose d'amender le 100% de ce poste avec une diminution des charges de CHF 94'000.-.

Le Président ouvre la discussion sur cet objet et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Cet amendement l'a amené à se poser beaucoup de questions. Comme chacun le sait, la commission de gestion, plus particulièrement la sous-commission n°2, a fait de la sécurité informatique un de ses points d'intérêt particulier. A ce titre, le **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** est d'un côté satisfait de voir que la Municipalité essaie d'agir pour tenter de protéger notre administration contre une attaque potentielle et, de l'autre côté, il est déçu par le sens dans lequel va cette tentative. Il rejette totalement la COFIN lorsqu'elle dit que la cybersécurité nécessite un concept global avec une vision pluridisciplinaire autant technique que comportementale et éducationnelle. Le **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** n'est pas convaincu qu'il soit possible de trouver une « perle rare » disposant de toutes les compétences requises pour assurer cette tâche. Il rejette encore une fois la COFIN en

pensant que ce mandat non seulement pourrait, mais doit être attribué à un prestataire externe spécialisé. Ce n'est qu'ainsi, à son avis, que l'on pourra trouver les compétences afin d'obtenir la sécurité maximale pour les infrastructures et réseaux informatiques de la Commune de Payerne.

C'est donc un peu à contre-coeur, mais persuadé que la direction suivie par la Municipalité n'est pas la bonne que le **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** va suivre la COFIN et accepter son amendement. Dans le même temps, il encourage vivement et même demande à la Municipalité de revenir aussi vite que possible avec un projet précis et beaucoup plus détaillé qu'une simple ligne dans un budget afin d'assurer et pérenniser la sécurité informatique de la Commune.

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il rappelle que les collaborateurs de la Commune font déjà de la sécurité mais pas de la cybersécurité. Il ne faut pas mélanger avec la section que l'Etat de Vaud a mis en place qui ne vient que quand il y a un problème. Entretemps, c'est aux communes de faire le maximum pour mettre des pales-feux afin d'assurer la sécurité. La Commune forme les collaborateurs et fait tout son possible. C'est déjà un gros travail d'informer les collaborateurs de modifier les codes, de les rendre sensibles chaque fois qu'il y a un problème causé par une erreur humaine. A savoir que ce n'est pas de la cybersécurité, mais de la sécurité.

Le Président le remercie. La parole n'étant plus demandée, il ouvre le vote électronique sur l'amendement proposé par la COFIN sur le poste 1100 « Administration générale Informaticienne ou informaticien spécialiste maintenance réseau. Cet amendement est accepté par 37 oui, 11 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement n°4 : chapitre 1100 « Administration générale » concernant le poste d'informaticienne ou informaticien spécialiste maintenance serveur et stockage à 100% avec une réduction de charges de CHF 65'200.-. La parole n'étant pas demandée, **le Président** procède au vote électronique. Cet amendement est accepté par 35 oui, 12 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le point 1530 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS et passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Surfant sur la vague des amendements proposés par la COFIN et acceptés par le Conseil, il propose un amendement sur le poste 3653.05 Commission culturelle passant de CHF 35'000.- à CHF 30'000.-, estimant que la culture doit être soutenue, en proposant le maintien de cette ligne à CHF 35'000.-.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. La Commission culturelle a touché des subventions 2020 et 2021 pendant ces deux années blanches dues au Covid. Elle a une réserve de plus de CHF 30'000.- comme annoncée en juin 2023. En raison des coupes budgétaires, c'est pour cette raison que le budget a été diminué de CHF 5'000.-. La Commission culturelle en a pris acte en octobre dernier, néanmoins le Municipal en charge de la culture qu'il est entend, comprend et apprécie fortement cette proposition.

Le Président le remercie. La parole n'étant plus demandée, il ouvre le vote électronique sur l'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli** sur le poste 3653.05 Commission culturelle de passer de CHF 35'000.- au lieu des CHF 30'000.-. L'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli** est accepté par 30 oui, 18 non et 1 abstention.

Le Président passe la parole au **Conseiller Francis Collaud**. Dans le cadre de l'approbation du budget 2024, le Conseil communal doit se prononcer sur une augmentation des subventions à l'ASAP de CHF 150'000.-par année dès 2024 et jusqu'en 2028, avec un bilan après trois ans, soit en 2026. Or, en parcourant les différents documents remis au Conseil, il constate que les arguments nécessaires à une prise de décision sont lacunaires, voire inexistant. On nous dit simplement que, il cite : « cela permettra la pérennisation de la richesse de l'offre du site sur le long terme et que ce montant couvrira les besoins en ressources humaines et en finances nécessaires au développement constant de

nouvelles offres pour faire venir et revenir les visiteurs ». Bon nombre de questions importantes ne sont pas abordées, par exemple :

- Quelles sont en détail les subventions que nous accordons déjà à l'ASAP ?
- Quelle est la situation actuelle au niveau des entrées du musée ?
- Pourquoi les prévisions au niveau du nombre d'entrées n'ont pas pu être tenues ? La Municipalité avait parlé, lors du financement des travaux, d'environ 30'000 entrées par année.
- Quelle a été l'influence du Covid sur la non-réalisation de cet objectif ?
- Combien de travailleurs travaillent actuellement pour l'ASAP ? Au vu des résultats obtenus, pourquoi faudrait-il maintenant les augmenter ?
- N'ayant aucune information sur leur utilisation, comment seront répartis ces nouveaux fonds ?
- Quelle stratégie l'ASAP va-t-elle adopter pour faire venir, voire revenir les visiteurs, quels sont ses objectifs à moyen terme ?

Dans le cas présent, le Conseil communal devrait accepter un investissement de CHF 750'000.- sur 5 ans sans avoir eu un seul élément de réflexion. Le **Conseiller Francis Collaud** estime cette manière de procéder assez singulière. Il ne peut donc accepter l'intégration au budget 2024 de cette augmentation de subvention récurrente. La liste des points à éclaircir préalablement à une décision étant relativement longue, il n'est, pour lui, pas judicieux dans débattre durant cette séance ; raison pour laquelle il invite la Municipalité à revenir devant le Conseil communal par le biais d'un préavis. Dans ce sens, le **Conseiller Francis Collaud** propose l'amendement suivant : Chapitre 1520 – compte 3653.01 Musée – exploitation concernant l'augmentation de la subvention à l'ASAP, diminution de charges de CHF 150'000.-.

Le remerciant, le **Président** passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Comme l'a dit le **Conseiller Francis Collaud**, il n'est pas judicieux d'en débattre maintenant faute de temps permettant de répondre à toutes les questions soulevées. Il se permet tout de même de soulever un élément qui a aussi permis à la Municipalité de se déterminer car en 2017, quand le préavis sur la création de ce musée a été voté par le Conseil communal, le **Municipal Nicolas Schmid** était lui-même conseiller communal et président rapporteur de la commission chargée d'étudier cet objet ; certains conseillers présents en faisaient également partie. Voici l'extrait d'un point des conclusions du rapport de cette commission, les autres ayant été plus ou moins respectés : « ... Cependant la commission souhaite que certains points soient pris en considération dans le cadre de l'exploitation du futur musée, des mesures supplémentaires doivent être mises en place pour assurer la promotion du musée... ». La commission avait déjà relevé à l'époque que dans le business plan et les budgets proposés, ainsi que dans les ressources en personnel, il ne serait probablement pas possible de tenir les objectifs proposés par l'entreprise qui accompagnait alors la Municipalité. Dans ce sens-là, avec en plus un Covid qui a décalé l'ouverture de l'Abbatiale en raison des mesures restrictives appliquées, effectivement, l'ASAP n'atteint pas les objectifs fixés avec les moyens mis à disposition. L'ASAP s'est mise en exploitation, a dû voir ce qui se passait et enfin, après une exploitation d'une année complète en 2023, se rend compte de l'impossibilité d'atteindre les objectifs avec les moyens octroyés.

Par contre, le **Municipal Nicolas Schmid** demande si l'assemblée connaît le point commun entre le Musée Cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, le Kunsthaus de Zürich et l'Abbatiale de Payerne ? Ces trois musées suisses ont été nommés à Barcelone lors de la cérémonie des European Museum of The Year Awards en 2023, avec une différence à relever : les deux premiers musées précités ont respectivement 24 millions et 84 millions de budget n'ont pas reçu de prix. Par contre, le parcours découverte et les activités proposées par l'Abbatiale de Payerne ont reçu un prix européen d'excellence. Le **Municipal Nicolas Schmid** relève que nous avons la pépite dans nos mains, un parcours découverte de qualité que nous n'avons pas les moyens de mettre en valeur et de promouvoir, ni surtout de faire venir ou revenir les visiteurs. Nous essayons, nous offrons la gratuité à

tous les payernois ; cependant cette offre remporte peu de succès vu que seules 200 cartes ont été leur ont été remises. Les payernois sont aussi en partie les acteurs de la réussite de l'Abbatiale en devenant ses premiers ambassadeurs.

Même si la Municipalité doit revenir avec un préavis de CHF 150'000.-, le **Municipal Nicolas Schmid** invite fortement les conseillères et conseillers communaux à prendre cette carte annuelle d'entrée à l'Abbatiale pour accompagner leurs invités à la découvrir ; à en parler autour d'eux pour faire fonctionner le bouche-à-oreille. Pour exemple, les gruyériens quand ils ont des invités, ils vont visiter la Maison Cailler à Broc, qui fait dans les CHF 400'000.- d'entrées annuelles. Dans ce sens-là, donnons les moyens à notre équipe de faire rayonner cette pépite que nous avons dans nos mains. Nous pouvons revenir avec un préavis mais nous perdrions du temps ; ce sera votre choix, votre décision avec cette proposition d'amendement. Aussi, le **Municipal Nicolas Schmid** invite l'assemblée à soutenir dès maintenant l'Abbatiale avec la proposition d'augmentation de la subvention.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. Ce soir, il y a beaucoup d'amendements proposés par la COFIN, qu'il remercie pour la qualité de son rapport et le courage dont elle fait preuve. Personnellement, il va soutenir tous ces amendements tout en précisant qu'il ne les refuse pas strictement.

Il invite plutôt la Municipalité à revenir avec des informations détaillées. C'est déjà le deuxième municipal revenant vers le Conseil communal avec une longue plaidoirie pour défendre le poste. Comment est-ce qu'on a pu passer d'une page A4 toute simple dans le budget pour dépenser plus de CHF 850'000.- de charges qui vont clairement se pérenniser à l'avenir. Ce seront clairement des charges pérennes sur lesquelles la Commune ne pourra plus revenir en arrière en défendant cela avec quatre phrases dans le préavis. Et maintenant, la Municipalité donne tous ces compléments d'information ce soir. Pour le **Conseiller Lionel Voinçon**, c'est trop tard, le débat a débuté à mi-octobre, dans les séances avec la COFIN : pourquoi vient-on maintenant avec toutes ces informations ? Il réitère que c'est trop tard, comme il l'a dit, ce n'est pas un refus strict de sa part, il acceptera ces amendements avec la volonté ferme que la Municipalité revienne avec un préavis qui étaye à chaque fois le motif de cette décision d'un nouveau poste, la raison pour laquelle il est internalisé et non externalisé, quels objectifs, dans quel axe du plan législatif il s'inscrit et pourquoi on veut le faire. Ceci afin que les conseillers communaux représentant la population comprennent pourquoi ils vont dépenser plus de CHF 850'000.- par année ; ce n'est pas rien pour notre commune et le **Conseiller communal Lionel Voinçon** pense que le Conseil communal mérite d'avoir des explications claires à ce sujet. Voyant qu'elles existent, il remercie la Municipalité pour ses explications en pensant que le processus démocratique mérite qu'elles figurent noir sur blanc dans un préavis.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il revient sur le point concernant les subventions supplémentaires en faveur de l'Abbatiale qui n'était pas caché et sur lequel la COFIN a reçu le commentaire concernant cette augmentation. Une question a été posée, à laquelle la Municipalité a répondu. Détails auraient pu être donnés également car, comme vous le dites, dans le processus démocratique, rapport a été fait à la Municipalité. Cette dernière a demandé des précisions à l'ASAP qui a étayé son rapport. Sur cette base, la Municipalité a accepté de mettre cette subvention au budget. Dans ce sens-là, tous les outils étaient à disposition pour répondre à la COFIN. Le **Municipal Nicolas Schmid** rappelle que cette proposition d'amendement ne provient pas de la COFIN ; donc la COFIN estime que ces CHF 150'000.- sont acceptables et utiles pour la Commune. Sur les autres amendements, les avis divergent mais sur cette proposition d'amendement, il ne voit pas de raison pour laquelle la COFIN aurait proposé un amendement. En tous les cas, elle ne l'a pas fait.

Le remerciant, **le Président** passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**, également présidente de la COFIN. Elle confirme les dires du **Municipal Nicolas Schmid** : la COFIN a posé une question concernant cette subvention ASAP et ne s'est pas penchée plus en avant sur ce montant-là. Cependant,

au vu des informations ayant circulées ces derniers jours et en particulier ce soir, elle rejoint la demande du **Conseiller Francis Collaud** de déposer un préavis. Visiblement, il y a pas mal de pistes qui pourraient être utilisées, des études qui pourraient être effectuées, raison pour laquelle elle soutiendra la proposition d'amendement du **Conseiller Francis Collaud**.

Le Président la remercie et clôt la discussion, la parole n'étant plus demandée. Il ouvre le vote électronique sur l'amendement proposé par le **Conseiller Francis Collaud** sur le chapitre 1520, poste 3653.01 Musée – exploitation concernant l'augmentation de la subvention à l'ASAP, diminution des charges de CHF 150'000.-. Résultat du vote : l'amendement est accepté par 32 oui, 14 non et 1 abstention.

Le Président passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Au nom de la Municipalité, il prend acte de cet amendement. Cette dernière va répondre à la demande du **Conseiller Francis Collaud** tout en rappelant le rôle à jouer par la population dans la réussite de l'Abbatiale en étant ses premiers ambassadeurs. N'hésitez pas à prendre votre abonnement annuel gratuit d'entrée à l'Abbatiale afin de faire découvrir ce joyau à tous vos amis.

Le remerciant, **le Président** ouvre la discussion sur l'amendement n°6 proposé par la COFIN : chapitre 1560 « Service de la cohésion sociale » concernant le poste de travailleuse ou travailleur social à 100 %, avec une réduction des charges de CHF 55'900.-.

Il passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Contrairement à ce que dit le **Conseiller Lionel Voinçon**, il n'est jamais trop tard car tant qu'on n'a pas appuyé sur la zapette, il faut y croire. Concernant cette proposition d'amendement, ces 2.95 ETP ne sont pas des travailleurs sociaux, ce sont :

- 0.8 ETP, cheffe de secteur
- 0.3 ETP, déléguée seniors qui est médiamaticienne
- 0.75 ETP, coordinatrice endragogique, formatrice à l'intégration à 100% pour l'apprentissage du français
- 0.5 ETP pour l'apprenti ASE
- et 0.6 ETP, animatrice socio-culturelle qui sera la seule travailleuse sociale de cette équipe.

On peut dire mauvaise communication, mais aussi mauvaise lecture puisqu'en page 28 du rapport de gestion 2022, on trouve justement le détail de ces postes et, de la page 39 à la page 48, on trouve le détail des fonctions des personnes ayant travaillé durant l'année.

Qu'est-ce qu'un travailleur social, sachant qu'on en parlait peu à l'époque. Comme vous le savez, le Payerne d'hier n'est plus le Payerne d'aujourd'hui, ni le Payerne de demain. Le travailleur social n'est pas un magicien ou une magicienne, il n'a pas de baguette magique et ne peut pas faire de miracle. C'est plutôt un sapeur-pompier qui va éteindre des feux, empêcher qu'ils se propagent et anticiper les catastrophes.

Certes, la Commune dispose d'acteurs et partenaires travaillant avec elle tels que les médiateurs urbains le week-end qui ne sont pas formés et sont auxiliaires bénévoles, des parrains et marraines de gares qui sont formés, ainsi que la gendarmerie sur appel. Leurs seuls points communs sont qu'ils portent des uniformes et qu'ils sont présents pour faire respecter l'ordre. Certains ne peuvent pas sanctionner car ils ne sont que des intermédiaires.

Raison pour laquelle nous avons besoin à Payerne, ville de bientôt 11'000 habitants, d'une travailleuse ou d'un travailleur en animation socio-culturelle de proximité sur le terrain pour accompagner, écouter, proposer, encadrer, mener des projets et former. C'est une démarche pédagogique constructive qui peut proposer des réparations lorsqu'il y a des incivilités tels que des tags, du littering et autres. C'est surtout un lien privilégié entre le domaine public dont la commune est 100% responsable et le domaine privé tels que les responsables légaux, les parents ou la famille.

Comme dit précédemment, un travailleur de proximité mène plusieurs actions, les groupes de jeunes sont informés par communication ciblée. Voici quelques chiffres représentatifs pour une comparaison entre 2020 (avant le Covid) et 2023 :

- activités sportives libres, Sport week-end, Bouger à la halle : 250 présences en 2020
642 présences en 2023
- Le centre socio-culturel ouvert en 2021 a enregistré jusqu'à aujourd'hui 226 jeunes.

Autre chiffre éloquent pour les projets des jeunes tel que « Faire bouger Payerne » par exemple, nous avions 10 jeunes gens qui venaient dans ces projets en 2020 et actuellement, nous avons 20 participants. Les mesures mises en place au centre socio-culturel sont des ateliers dont les buts sont de développer des compétences sociales, des savoir-être et des savoir-faire, nécessaires à l'intégration dans la société. Les enfants et les jeunes sont encouragés à exprimer individuellement leur opinion sur tous les lieux publics qui les concernent. Le résultat de cet accompagnement sur la société, et c'est là que cela nous intéresse, c'est de renforcer le sentiment de sécurité et impliquer les jeunes dans le maintien de la qualité de vie de Payerne, garantir le bien-être et la participation sociale, ou encore développer une personnalité responsable et capable de vivre en société. Voilà pour la théorie ; la pratique ayant été traitée dans le rapport de gestion.

Pour aller encore plus loin, il y a trois ans, pratiquement jour pour jour, nous étions en campagne électorale. Chacune et chacun dans cette salle a pris des engagements politiques vis-à-vis de notre population :

- les UDC ont noté qu'il fallait mettre des moyens efficaces pour lutter contre les incivilités sans péjorer la qualité de vie des citoyens qui respectent la vie en communauté.
- les Vert-libéraux voulaient renforcer les liens intergénérationnels et améliorer la cohésion sociale.
- les PLR avaient quatre axes dont un qui donnait la parole aux payernoises et payernois, y compris les hameaux. Ces derniers réclamaient un centre-ville plus attrayant, une gestion des déchets améliorée (Payerne ville propre, littering), une société plus inclusive et multiculturelle, et surtout un sentiment de sécurité renforcé.
- les PSIP, au travers de l'affiche de Diana Müller intitulée « Plus diversifié – Plus fort », comptait renforcer le service communal de l'intégration afin que toute personne se sente à Payerne comme chez soi.

Le **Municipal Edouard Noverraz** remercie toutes et tous, la population des attentes. La Municipalité vous a entendu puisqu'un axe pour l'augmentation du sentiment de sécurité est intégré dans le programme de cette législature et que, pour cette raison, nous sommes sûr d'y parvenir le plus rapidement possible grâce à ce poste proposé aujourd'hui. Il ne faut donc pas être dans la réaction, mais plutôt dans la prévention, l'action et surtout l'anticipation. Il remercie l'assemblée de soutenir la population et la Municipalité en refusant l'amendement proposé par la COFIN.

Le **Président** le remercie et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**. Elle précise que la COFIN n'a pas cherché à prendre un raccourci en mentionnant ces 2.95 ET ; il s'agit d'un chiffre communiqué par le **Municipal Edouard Noverraz** tel quel sans le détail explicité ce soir.

La remerciant, le **Président** passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Chacun connaît le déroulement de ces commissions avec ses séries de questions. En l'occurrence, les questionnements portaient sur : « Pour chacun des postes, justifier son intitulé, le but et ce que cela rapportera concrètement, le cahier des charges, les descriptifs de poste et de fonction. Est-ce que ce poste, cette tâche pourrait être mandaté à l'externe ». Il n'était donc pas question de chiffres étant donné qu'on part du principe qu'ils figurent dans le rapport de gestion ou qu'on peut les demander lors des commissions. Effectivement, certains chiffres ont été connus après la sortie du rapport négatif de la COFIN ; raison pour laquelle le **Municipal Edouard Noverraz** a cherché d'autres arguments même s'il

lui a été reproché d'avoir intégré trop d'informations concernant son service dans le rapport de gestion.

Le Président le remercie et clôt la discussion, la parole n'étant plus demandée. Il ouvre le vote électronique sur l'amendement n°6 proposé par la COFIN : chapitre 1560 « Service de la cohésion sociale » concernant le poste de travailleuse ou travailleur social à 100 %, avec une réduction des charges de CHF 55'900.-. Résultat du vote : l'amendement est accepté par 25 oui, 20 non et 2 abstentions.

Le Président passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz** qui communique deux informations qu'il souhaite voir figurer au procès-verbal. Il a récemment effectué une demande officielle à quelques membres de la Commission de gestion de s'intéresser à ce qui se passe dans le secteur d'animation socio-culturelle et intégration. La Commission de gestion était venue en 2022 passer un après-midi entier avec la sécurité publique ; cette démarche avait été enrichissante pour toutes et tous. A noter qu'une journée « Portes ouvertes » dans ce secteur est programmée au printemps 2024 : les conseillères et conseillers sont invités à découvrir ce centre socio-culturel, ce qu'on y fait et qui sont les personnes qui y travaillent. D'autres informations suivront en début d'année 2024.

Deux conseillers mentionnent que leur vote électronique n'a pas été enregistré. Après modification des résultats du vote par **le Président** et précision de la **Conseillère Aurélie Meylan**, le résultat du vote est de 25 oui, 22 non et 2 absences. Vérification est effectuée que les télécommandes de vote soient toutes activées.

Toujours dans le point 1530 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS, **le Président** passe la parole à la **Conseillère Cátia Pires Vieira**. Elle constate qu'au point 3653.74 Projet Mira, aucun budget n'est prévu pour 2024, donc aucune activité non plus. Qu'en est-il de ce projet ?

La remerciant, **le Président** passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Effectivement, aucun budget n'est prévu car un montant de CHF 12'281.- est disponible sur un compte pour ce projet. Pour mémoire, il s'agit d'un projet de rapprochement entre les communes de Mira, au Portugal, et Payerne. Il n'y a pas de jumelage prévu pour l'instant, mais un rapprochement. Les premiers contacts datent de 2019 et ont ensuite été interrompus en raison du Covid et du changement de législature, avec une reprise des échanges dès 2021. Une petite délégation payernoise s'est rendue à Mira en 2022 ; il en résulte l'élaboration d'un projet commun au moyen d'un film intitulé « De la mer à l'Abbatiale » qui regroupera des interviews et récits personnels en lien avec les migrations et intégrations. En 2023, les tournages au Portugal avec des citoyens revenus au pays depuis Payerne et en Suisse avec la population actuelle. Du côté suisse, c'est M. Simon Brunet qui est mandaté pour effectuer les prises de vue ; un extrait a déjà été validé par les deux municipalités. Fin septembre 2023, une délégation d'habitants de Mira est venue à Payerne lors de la fête multiculturelle, accompagnée du Chœur de l'Université de Coimbra. Ce chœur a animé la réception des nouveaux habitants et différents moments de la fête proprement dite. Une visite de Payerne et de ses vignobles a été organisée pour eux. Début 2024 voit le montage du film ; la projection inaugurale du film étant planifiée à Mira fin juillet 2024 en présence d'une délégation payernoise et à Payerne lors de la fête multiculturelle en septembre. Le film sera diffusé dans les deux langues.

Le remerciant, **le Président** passe au point 16 TOURISME et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Sa question concerne l'Office du Tourisme dont on sait que jusqu'en 2022, Payerne contribuait à Estavayer-le-lac – Payerne Tourisme pour environ CHF 265'000.-. Depuis 2023, ce n'est plus le cas. Jusqu'en 2022, l'Office du Tourisme redistribuait CHR 80'000.- à l'ASAP pour assurer un guichet à Payerne. Qu'en-est-il de ces CHF 80'000.- ? La Commune les verse-t-elle à l'ASAP ? Si tel est le cas, dans quelle ligne du budget 2024 peut-il les trouver ?

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il confirme que la Commune verse toujours ces CHF 80'000.- permettant d'avoir un guichet touristique ouvert à Payerne, volonté communale. Ces CHF 80'000.- se trouve dans le compte 3653.75 Subvention programmation musicale passant ainsi de CHF 60'000.- à CHF 140'000.-. A titre de précision, toutes les subventions versées à l'Office du tourisme, à des manifestations ou des événements sur la Commune de Payerne ont été remis dans les différents soutiens à ces manifestations. Ce sera également précisé dans les préavis de demandes de subventions supplémentaires.

Au point 18 TRANSPORTS PUBLICS, **le Président** passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Il propose d'amender le poste 3659.02 Achat abonnements généraux CFF concernant les cartes journalières CFF que tout habitant payernois pouvait obtenir au Greffe municipal pour se promener en transports publics dans toute la Suisse. Cette offre des CFF est supprimée dans les communes au bénéfice, dès le 01.01.2024, d'une « carte journalière dégriffée Commune ». La Municipalité de Payerne a décidé de renoncer à proposer cette nouvelle prestation des CFF à ses habitants. Afin de soutenir les payernois et les transports publics, le **Conseiller Sébastien Pedroli** propose d'amender le poste 3659.02 Achat abonnements généraux CFF en l'augmentant de CHF 0.- à CHF 28'000.-.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Afin que la population payernoise ne soit pas surprise et maîtrisant le sujet, il communique que les CFF propose ce produit au niveau national et que ce n'est plus un quota communal. D'une part, un payernois souhaitant acheter cette carte peut se la voir refuser faute de disponibilité et, d'autre part, la carte journalière dégriffée ½ tarif achetée auprès des CFF est meilleure marché que celle que la commune pourrait mettre à disposition si cette prestation communale était maintenue.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. L'intervention du **Conseiller Sébastien Pedroli** propose un amendement des achats mais, si ces derniers sont amendés, il estime les ventes doivent également être amendées.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Selon lui, les bénéfices de cette vente entreront dans le budget communal général et apparaîtront dans les comptes. On peut donc amender les charges et les revenus apparaîtront ultérieurement, sans qu'ils soient amendés.

Le remerciant, **le Président** clôt la discussion, la parole n'étant plus demandée et passe au vote de l'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli** concernant le poste 3659.02 Achat abonnements généraux CFF en l'augmentant de CHF 0.- à CHF 28'000.-. Résultat du vote à « personne levée : 16 oui, 34 non et 1 abstention.

Au point 33 VIGNES, **le Président** passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Revenant chaque année avec la même question obtenant le même genre de réponse, il constate que les résultats sont pires chaque année. Pour 2024, la perte prévisionnelle est à nouveau augmentée alors qu'on avait espoir d'arriver enfin à un équilibre et cette situation se répète depuis une vingtaine d'années. Pourrait-il avoir des précisions sur cette situation ?

Le Président le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Bien qu'il ne désespère pas d'arriver à trouver l'équilibre avec ce poste depuis plusieurs années et qu'il l'annonce, il est vrai que les revenus des vignes sont tributaires des cultures. Dans les prévisions, il y a également la reprise des terres louées à M. Blondel, ainsi que les terrains remis en état par les CFF qui commencent à produire, sachant qu'il faut 5 ans pour qu'une vigne plantée soit rentable. La Municipalité a très bon espoir qu'en 2026, ce poste trouve l'équilibre, notamment avec la production de vin supplémentaire qui permettra de renoncer à l'achat de vins. L'objectif est de donner de la qualité aux vins payernois tout en augmentant les ventes. Actuellement, la production de vin blanc suffit à peine à couvrir la demande et est insuffisante à couvrir la demande en vin rouge.

Au point 41 SERVICE TECHNIQUE, **le Président** ouvre la discussion sur l'amendement n° 5 proposé par la COFIN : chapitre 4100 « Bureau des travaux » concernant le poste de gestionnaire des locations à 40% avec une réduction des charges de CHF 33'500.-. Il passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid** qui, faisant court et sans grand plaidoyer, laisse l'assemblée libre de vote.

Le remerciant, **le Président** clôt la discussion, la parole n'étant plus demandée et passe au vote de l'amendement proposé par la COFIN concernant le poste de gestionnaire des locations à 40% avec une réduction des charges de CHF 33'500.-. L'amendement est accepté avec un résultat du vote électronique : 44 oui, 5 non et 1 abstention.

Au point 61 CORPS DE POLICE, **le Président** passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli** qui, après étude du rapport de la COFIN et l'écoute des arguments de tout le monde, propose l'amendement du poste 3011.00 concernant le poste d'assistant de sécurité publique (ASP) par une réduction des charges de CHF 828'100.-à CHF 716'400.-.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Bien que le rapport de la COFIN soit très clair, il faut savoir que 0.7 ETP sont attribués à d'autres tâches listées comme suit pour le mois d'octobre 2023 : travail d'instruction comme les séances de chantier, traitement de mails, intra-signification chantier, suivi des tâches extérieures, demandes de permis, plans de circulation et autres, et seuls 30-32% du poste concernent les tâches d'ASP telles que le guichet, téléphone, aménagement routier, gestion d'horodateurs, etc... Ce mois d'octobre était un mois calme sans forcément de proximité, des amendes ont été mises et des rondes effectuées. Rappelez-vous également les propos du **Municipal Edouard Noverraz** en juin 2023 vous informant que les commandements de payer avaient énormément augmentés, leur distribution faisant également partie des tâches de l'ASP. Ce dernier doit également gérer le suivi quotidien des imprévus et si l'on cible le mois de décembre, il y en a beaucoup en regard des manifestations ayant lieu en ville. Il manque également deux patrouilleurs scolaires depuis quelque temps et pour encore un long moment ; c'est donc l'ASP qui doit assurer cette tâche.

Au niveau de la sécurité publique, nous priver d'un ASP impliquera une perte de présence et de disponibilité sur le terrain au niveau des patrouilles. Dans le but de maintenir une capacité opérationnelle et le renforcement de la visibilité et de la proximité, sans animateur socio-culturel refusé ce soir par l'acceptation de l'amendement proposé par la COFIN, il va bien falloir compenser pour gérer les problèmes que l'on a. Le dispositif actuel est péjoré entre les tâches supplémentaires, le contrôle des stationnements, la gestion de la police du commerce, la circulation routière, le registre des commerçants, l'application des règlements communaux, etc..., le cahier des charges est à disposition sur le site Internet Payerne.ch ou sur demande. Afin de pouvoir répondre à tous ces besoins, le **Municipal Edouard Noverraz** demande à l'assemblée de refuser la proposition d'amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli**.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Yannick Moser**. En réponse au plaidoyer du **Municipal Edouard Noverraz**, il précise que l'activité d'un travailleur social, contrairement aux dires du Municipal Edouard Noverraz, ne peut absolument pas être compensée par un poste lié à la sécurité publique. La prévention à travers ce cadre (activité d'un travailleur social) n'est pas la répression ou la sanction donnée par un agent de sécurité publique.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Il précise que ce qu'il voulait symboliser par-là, c'est que si l'on n'a pas d'animateur socio-culturel au contact des gens, il va quand même falloir réagir. Il rejette totalement les propos du **Conseiller Yannick Moser**, ce n'est pas comme ça qu'on va réussir. Cependant, il pense que les deux postes sont complémentaires et là, il va falloir faire sans le premier poste.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus** pour communiquer que la COFIN soutient ce poste d'ASP, ce poste ne représentant pas des ressources supplémentaires car on a perdu une partie du poste d'ASP occupé à d'autres tâches. Il s'agit en partie de son remplacement. Personnellement, elle refusera la proposition d'amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli**.

La remerciant, **le Président** clôt la discussion, la parole n'étant plus demandée et passe au vote de l'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli** concernant le poste d'assistant de sécurité publique à 100%, avec une diminution des charges, après calcul, de CHF 111'700.-. L'amendement est refusé avec un résultat au vote électronique de 10 oui, 37 non et 3 abstentions.

Au point 71 SERVICE SOCIAL, **le Président** passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Il propose l'amendement de la ligne 3653.09 Participation aux colonies de vacances avec une augmentation de charges de CHF 1'500-. Il s'agit d'augmenter la participation de la commune au soutien financier des parents souhaitant faire participer leurs enfants à la colonie de vacances.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**. Elle précise qu'en séance de COFIN, ils ont eu l'information que le montant a été divisé de moitié car l'offre de colonie de vacances est passée de deux semaines à une semaine, ce qui explique la diminution du soutien financier. Pour sa part, elle ne soutiendra pas cette proposition d'amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli**.

La remerciant, **le Président** clôt la discussion, la parole n'étant plus demandée et passe au vote de l'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli** concernant le poste 3653.09 Participation aux colonies de vacances avec une augmentation de charges de CHF 1'500- pour obtenir une participation totale de CHF 3'000.-. L'amendement est refusé avec un résultat du vote électronique de 22 oui, 27 non et 1 abstention.

Arrivant au terme de la lecture des points du budget, **le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2024 et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il souhaite apporter un complément d'information au **Conseiller Roland Bucher** concernant l'équilibre financier des vignes : la Commune a perdu l'indemnité des CFF versée durant les travaux du tunnel, ces derniers étant terminés.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Tout en précisant qu'il avait constaté qu'on ne touchait plus les indemnités des CFF pour les vignes, il aimerait intervenir sur la totalité du budget 2024. Ce soir, l'assemblée a fait de grands débats pour de la cosmétique de gauche et de droite, mais ce qui l'inquiète dans le budget présenté en 2023 et 2024, c'est que la COFIN et le Conseil communal demandent à la Municipalité d'arriver à l'équilibre au niveau des budgets et cela fait deux ans qu'on s'éloigne de cet équilibre. Ceci est très inquiétant car on ne trouve pas de solution pour payer nos besoins. Le **Conseiller Roland Bucher** aimerait bien entendre la Municipalité là-dessus, comment va-t-on faire pour arriver à un budget équilibré ? Sans entendre la réponse, il annonce qu'il refusera le budget 2024.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il confirme qu'en théorie, un budget devrait être équilibré ; bien que ce ne soit pas un but en soi. Il précise que concernant les rentrées fiscales, la Commune n'obtient pas encore ce qu'elle suppose obtenir. En résumé, au niveau des personnes physiques, on est en-dessous des prévisions même si c'est déjà légèrement mieux en 2023. Cependant, au niveau des impôts conjoncturels, c'est meilleur et ceci permet d'atteindre la cible prévue. Si on n'arrive pas à l'équilibre budgétaire par ce biais, il faudra trouver d'autres solutions telles que la réduction des investissements ou l'augmentation du taux d'impôt.

Le Président remercie le **Syndic Eric Küng** et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. A titre personnel, pour réagir sur ce qui vient d'être dit sur l'équilibre budgétaire, il soulève la position de la COFIN qui rappelle que dans le cadre de l'équilibre budgétaire, on pourrait l'obtenir de manière très

simple mais toutefois très artificiel aussi en se basant le résultat des comptes qui sont la réalité financière de la Commune. Depuis deux ou trois ans, la COFIN relève chaque année dans son rapport des comptes annuels qu'il existe différents types de résultats. Il y a le résultat qu'on nous présente ici, ce déficit de deux millions qui est un résultat comprenant des écritures purement comptables. On a deux autres types de résultats, sans entrer dans les détails du système des finances communales, mais tout ça pour dire que, lorsqu'on regarde en détail les résultats de notre commune sur le plan financier, on n'en perd pas, mais on en a de l'argent ! Chaque année lors de l'approbation des comptes annuels, nous sommes présents dans cette même salle pour les valider avec des excédents de plusieurs millions et ce, depuis en tout cas une dizaine d'année.

Sur ce qui vient d'être dit par rapport à la quotité des investissements ou l'augmentation du taux d'imposition, le **Conseiller Lionel Voinçon** appelle l'assemblée à faire preuve de retenue dans ce qu'elle va retenir d'ici à demain et à se baser sur ce qui se passera en juin 2024 où l'on verra bien ce qui va se passer. Le Conseil communal peut déjà avoir une idée de ce qui va se passer et de l'avis du **Conseiller Lionel Voinçon**, cela ne sera pas si catastrophique.

Le **Conseiller Lionel Voinçon** relève encore le ton alarmiste utilisé par la Municipalité pour parler de la quotité des investissements et de la marge d'autofinancement de la Commune. Il appelle à nouveau le Conseil communal à la sérénité. La Commune a fait un pas en avant avec la classification des investissements et c'est une bonne chose. Il rappelle aussi que, depuis plus de dix ans, c'est la même rengaine : au budget on n'a pas d'argent alors qu'aux comptes on est multimillionnaire ! Raison pour laquelle il appelle à nouveau le Conseil communal à faire preuve de retenue sur ce qu'il va retenir d'ici demain matin après une bonne nuit de sommeil et les quelques verres de blanc partagés à la Cave à l'issue de ce Conseil.

Le Président le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il comprend les propos du **Conseiller Lionel Voinçon** disant que la Municipalité est alarmiste et que lors de l'approbation des comptes, la Commune est multimillionnaire. Il relève que ce sont les rentrées fiscales conjoncturelles, soit les ventes extraordinaires, qui nous sauvent et qui peuvent passer du simple au double d'une année à l'autre. Il est essentiel que les finances de la Ville reposent sur le socle que sont les contributions des impôts. Le **Syndic Eric Küng** estime qu'il n'est pas alarmiste mais pas aussi confiant que le souhaite le **Conseiller Lionel Voinçon**.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion. Après éclaircissement sur l'objet du vote, il procède au vote de l'ensemble des conclusions municipales amendées avec rectification des chiffres totaux des charges et des excédents de charges.

Au vote électronique, le préavis 19/2023 est accepté par 43 oui, 5 non et 2 abstentions.

Le Président remercie la commission ad hoc et sa présidente rapportrice pour le travail effectué en lui demandant de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 19/2023 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2023 ;

Oui le rapport de la Commission des Finances ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2024 dont le résumé est le (amendé) suivant :

| | | |
|--|-----|--------------|
| Total des charges : | Fr. | 50'549'065.- |
| Total des revenus : | Fr. | 48'685'940.- |
| Excédent de charges : | Fr. | 1'863'125.- |
| Après : | | |
| Amortissements : | Fr. | 3'206'495.- |
| Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement : | Fr. | 1'488'435.- |
| Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement : | Fr. | 139'305.- |

Point 3 : Divers

Le Président donne la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Il apporte comme promis une réponse au **Conseiller Philippe Savary** qui avait demandé, en date du 30.09.2023, s'il y avait des places de covoiturage sur la commune et quels étaient leur emplacement. La Commune dispose de trois emplacements de covoiturage :

- aux Aventurries, concept free mobility, 8 places de stationnement durée maximum 11h00
- au cimetière, 8 places de stationnement durée maximum 12h00
- Vers-chez-Perrin, route de Fribourg, emplacement cantonal, 7 places de stationnement de durée illimitée.

En réponse aux nombreuses questions suscitées depuis lors, le **Municipal Edouard Noverraz** répond comme suit :

- Cette prestation est actuellement gratuite et il n'y a pas de volonté de la rendre payante pour le moment, mais cette décision n'est pas définitive.
- A vers-chez-Perrin, c'est en juin 2023 que la pose du revêtement et d'une bordure le long de la route cantonale a été effectuée ; cette dernière afin de sécuriser la circulation en interdisant les manœuvres sur la route et avec un seul point d'entrée et de sortie. Avant ces travaux, l'emplacement comptait 3 ou 4 places supplémentaires ; les places n'étaient pas délimitées sur le sol en gravier.
- A ce jour, la Commune ne constate pas de voiture ventouse ou d'abus sur ces emplacements. Les ASP effectuent des contrôles aux Avanturies et au cimetière au minimum 1x/semaine. La durée de stationnement n'étant pas limitée à Vers-chez-Perrin, le contrôle consiste à vérifier que les véhicules soient immatriculés
- Il y a eu quelques véhicules garés de l'autre côté du parking de covoiturage à Vers-chez-Perrin. Un panneau d'interdiction de stationnement sera installé prochainement.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Conseillère Martha Rojas Ibarra**. Sa question concerne le préavis 22/2022 SOUTIEN AU THEATRE HAMEAU-Z'ARTS. L'Association Hameau-Z'Arts avait proposé

des animations et petites représentations pour le printemps et l'été 2023 au centre-ville afin de faire découvrir le théâtre à toute la population. Ces animations ont-elles été réalisées ?

L'Association avait également proposé une synergie annuelle avec le Gymnase Intercantonal de la Broye (GYB). Se sont-ils contactés et, si oui, quel en est le résultat ?

Avec le nouveau soutien de la Commune, l'Association entendait proposer une programmation éclectique (pièces de théâtre, humour, spectacles pour enfants, concerts). La **Conseillère Martha Rojas Ibarra** constate qu'il n'y a pas un seul spectacle prévu pour les enfants dans la programmation actuelle.

En tant que membre de la Commission en charge de ce préavis, la **Conseillère Martha Rojas Ibarra** était heureuse de la décision communale de soutenir la culture et le Théâtre Hameau Z'Arts de Payerne. Mais elle aimerait aussi que les engagements pris soient tenus par les deux parties concernées afin que tous puissent profiter au maximum de cet endroit magnifique et de ses spectacles

En la remerciant, le **Président** passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. Il y a quand même des synergies mises en place. Par rapport aux événements au centre-ville, une scène ouverte était prévue au marché début avril, malheureusement en raison d'une météo exécable, le marché avait été annulé. Par contre, lors du Poulpe Festival, il y a eu un spectacle au Caveau. Avec le GYB, il semble que des contacts initiaux aient été pris. Par rapport à la programmation, le Municipal Edouard Noverraz va contacter Hameau Z'Arts et reviendra en début d'année 2024 avec des informations. S'agissant de la première année de collaboration, aucun bilan n'a été effectué.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Michael Marguet**. Sa question s'adresse au Bureau du Conseil. Outre le fait que les zapettes de vote n'ont pas brillé par leur performance et leur fiabilité ce soir, il aimerait comprendre comment sont gérés les comptages des présences, ou plutôt des absences. Pour preuve, en début de séance, ayant tous appuyé sur la touche bleue pour enregistrer les présences, le résultat annoncé était de 50 présents et 19 excusés sur 69 conseillers convoqués. Avec l'arrivée d'un conseiller quelques minutes après le début de la séance, 51 conseillers sont présents. D'après son calcul, le **Conseiller Michael Marguet** constate qu'en début de séance, il aurait dû y avoir au moins 1 absent. Comment les excuses et les absences sont-elles gérées ?

En le remerciant, le **Président** précise que sur les 69 conseillers convoqués, effectivement 50 présences ont été enregistrées, les 19 conseillers manquants étant considérés comme excusés. A l'arrivée du conseiller en début de séance, sa télécommande de vote a été activée, ce qui porte le nombre de présents à 51 et 18 excusés.

Le **Conseiller Michael Marguet** comprend donc que ce conseiller était excusé avant la séance.

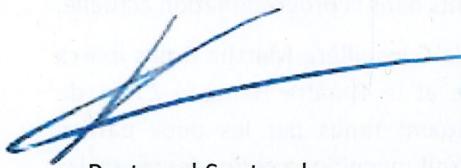
Le Président passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. En tant que Président du Groupe PLR, il a excusé le **Conseiller Sylvain Quillet** en début de séance vu qu'il n'était pas à l'heure. Cette réponse satisfait le **Conseiller Michael Marguet**.

Le Président passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui remercie l'assemblée pour les débats sur le budget et invite les conseillères, conseillers, le public et la presse au traditionnel apéritif offert par la Commune au Caveau et à la Cave communale. Il saisit cette occasion pour souhaiter à chacune et chacun un Joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et avec un peu d'avance une Bonne Année 2024 avec la santé pour vous et vos familles.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa présence ce soir et l'excellente tenue des débats. En déposant les télécommandes de vote, les conseillères et conseillers sont invités à prendre l'attention d'usage offerte par le Président, avec un emballage recyclé et recyclable. Ce présent amènera un peu de chaleur dans les foyers et sauvera peut-être la mise en cas de délestage, même s'il semble qu'on y échappe encore cet hiver. Bonnes Fêtes à toutes et tous.

Il lève la séance à 21h03 en souhaitant à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

Le Président



Bertrand Sauterel



La Secrétaire



Eveline Garrido

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil